

MODIFICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE –
GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES –
PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES

Merci de compléter l'imprimé Cerfa
[Activités immobilières de la loi Hoguet –](#)
[Demande de modification de carte professionnelle](#)

[La demande doit être faite auprès de la CCI du siège de l'entreprise](#)

Attention : il n'est pas possible de mettre à jour une carte délivrée par une préfecture.
Pour la modification d'une carte préfectorale, il faut effectuer une demande de renouvellement de carte

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lorsque la formalité donne lieu à délivrance d'une nouvelle carte professionnelle, celle-ci sera remise uniquement contre restitution de l'original de l'ancienne carte.

DANS TOUS LES CAS

- ✓ L'imprimé de demande de modification de carte professionnelle complété et signé par le demandeur
- ✓ Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** du demandeur, ou le cas échéant de son titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers
- ✓ **Pour un ressortissant français né à l'étranger** : un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille mentionnant la filiation
- ✓ **Pour un ressortissant d'un Etat tiers (hors Union Européenne ou Espace Economique Européen), établi en France** : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✓ Une copie recto-verso de la carte professionnelle, lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL OU DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

- ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise en original (ou téléchargé sur Infogreffe) datant de moins de 1 mois
- ✓ Attestation de garantie financière* modifiée, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours
ou
Attestation sur l'honneur du demandeur indiquant qu'il ne reçoit ni détient, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation d'assurance* contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle modifiée, pour l'année en cours

- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT LÉGAL

- ✓ Pour le nouveau représentant légal : Une copie des diplômes, titres et/ou bulletins de salaire attestant que le nouveau représentant légal remplit les conditions d'aptitude professionnelle (**cf. liste « validation préalable de l'aptitude professionnelle »**)
- ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise en original (ou téléchargé sur Infogreffe) datant de moins de 1 mois
- ✓ Attestation de garantie financière* modifiée, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours
ou
Attestation sur l'honneur du demandeur indiquant qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation d'assurance* contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle modifiée, pour l'année en cours
- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

CHANGEMENT DE GARANT ET/OU D'ASSUREUR**

- ✓ Attestation de garantie financière* mise à jour, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation d'assurance* mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

CHANGEMENT RELATIF À LA DÉTENTION DE FONDS**

- **Pour une déclaration de détention de fonds :**
- ✓ Attestation de garantie financière*, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours

- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le «compte séquestre» avec indication du n° de compte et des coordonnées de l'agence qui le tient
- ✓ Attestation d'assurance* contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours
- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

• Pour une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction uniquement) :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur du demandeur indiquant qu'il ne reçoit ni détient, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs
- ✓ Attestation d'assurance* contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours
- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

CHANGEMENT DU MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE**

- ✓ Attestation de garantie financière* mise à jour, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours
- ✓ Attestation d'assurance* contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours
- ✓ **Pour une société :**
Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE
50€ si modification d'une carte délivrée par la CCI**

Arrêté du 19 juin 2015

**Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI Nord Isère),
espèces (prévoir l'appoint)**

**les attestations doivent porter la mention des activités concernées.*

***La formalité ne donne pas lieu à délivrance d'une nouvelle carte. Seul le fichier national est mise à jour.*

***Le décret n° 2013-1188 du 2 décembre 2013 a modifié la durée de validité de la carte nationale d'identité qui passe de 10 à 15 ans. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont concernées par cet allongement de durée sans qu'il y ait lieu à modification de la pièce.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

DECLARATION N'ENTRAINANT PAS DE MODIFICATION DE LA CARTE NI DE FRAIS DE REMUNERATION

1. En cas d'avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou à l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :
 - ✓ Copie de l'avenant
2. En cas de cessation de garantie financière :
 - ✓ Restitution de la carte professionnelle
3. En cas de suspension, d'expiration ou de dénonciation du contrat d'assurance :
 - ✓ Restitution de la carte professionnelle
4. En cas de changement du directeur de l'établissement principal ou du siège :
 - ✓ Justificatif de l'aptitude professionnelle (cf. liste « **validation préalable de l'aptitude professionnelle** »)
 - ✓ Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité*** du nouveau directeur, ou le cas échéant de son titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers
5. En cas d'ouverture d'établissement secondaire à la CCI :
 - ✓ Une liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et, le cas échéant, le nom commercial et/ou l'enseigne